

N° 0957 /AIRP/KKE/kac/kbaag

Abidjan, le **03.09.2020**

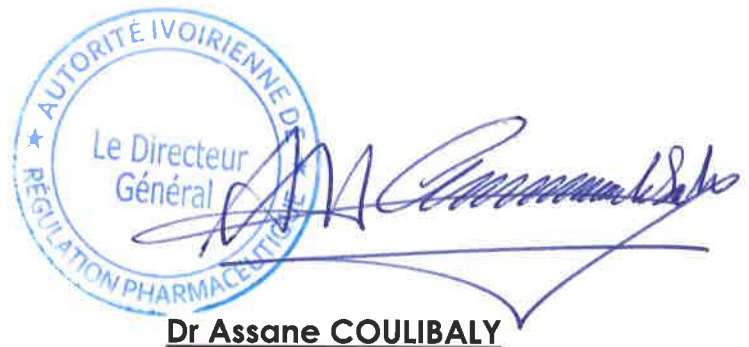
**AVIS D'ARRÊT DE COMMERCIALISATION
DE ACTI 5® SOLUTION BUVABLE**

A l'attention des professionnels de santé

Les Laboratoires PIERRE FABRE, en accord avec l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique, **procèdent pour des raisons commerciales, à l'arrêt de la commercialisation de ACTI 5, solution buvable en ampoule, boîte de 30.**

Par conséquent, le visa d'enregistrement N° **E-70-022** est **abrogé**.

Les quantités disponibles sur le territoire ivoirien, à la date de signature du présent avis, seront commercialisées jusqu'à épuisement des stocks.


Dr Assane COULIBALY

AMPLIATION

- Cabinet du Ministre
- Nouvelle PSP-CI
- CNOP
- CNOM
- UNPCCI
- Syndicat des Médecins Privés
- SYNACASS-CI
- Grossistes - Répartiteurs